ASTRAC
Réseau des professionnels en Centres culturels asbl

2022

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET PLAN D'ACTION

2023

Réseau des professionnels en
Centres culturels, asbl

rue du Couvent, 4 – 6810 Jamoigne
+32 (0)61 29 29 19
info@astrac.be
www.astrac.be
n° d'entreprise : 0447.235.722
Compte bancaire :
BE41 0682 1353 4110

L'ASTRAC, RESEAU DES PROFESSIONNELS EN CENTRES CULTURELS

QUI SOMMES NOUS ?

L' ASTRAC est le Réseau des professionnels en Centres culturels, l'organisation représentative du secteur des Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui fédère leurs travailleur·se·s, tous métiers confondus.

Fondée en 1991, l'ASTRAC met en réseau les professionnel·le·s et les équipes des Centres culturels. Elle encourage et accompa gne les rencontres, les mutualisations et la solidarité, valorise les pratiques professionnelles et l'action des Centres culturels et défend les enjeux du travail culturel dans la société.

Pour se nourrir en permanence des réalités et des points de vue des professionnel·le·s en Centres culturels, l'ASTRAC privilégie les modes d'intervention et de fonctionnement participatifs et ascendants.

Son champ d'action porte avant tout sur l'animation d'espaces-temps pour l'échange, le partage, la réflexion collective entre professionnel·le·s en Centres culturels, et la construction d'une parole commune à relayer auprès des décideur·se·s, du politique et des autres interlocuteur·trice·s du secteur ainsi que de l'opinion publique.

Reconnue et soutenue par la FW-B dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013 sur les Centres culturels comme « organisation représentative » et dans le cadre du Décret du 8 mai 2019 sur la Gouvernance culturelle comme « fédération professionnelle », l'ASTRAC siège dans différentes instances d'avis du secteur culturel et participe le cas échéant à des groupes de réflexion qui accompagnent la définition ou la mise en œuvre des orientations politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le secteur.

Le siège social et les bureaux de l'ASTRAC sont installés en Région Wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.

L'ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un contrat-programme pour les années 2017-2022 (53.460 € par an, indexé) et par la Région Wallonne dans le cadre des Aides à l'Emploi (42.963,29 €).

En 2022, l'ASTRAC fédérait :

- 269 professionnel·le·s , issu·e·s de 88 Centres culturels, **membres effectifs** de l'asbl avec droit de vote à l'AG ;
- 577 autres professionnel·le·s du secteur, détenteurs de la Carte pro[1] ;
- 121 **membres adhérents institutionnels** dont 118 des 119 Centres culturels conventionnés.

(Voir les listes complètes en annexes).

Une réunion ordinaire de l'Assemblée générale est organisée au minimum une fois par an.

Le **Conseil d'administration** de l'ASTRAC est composé de professionnel·le·s en Centres culturels.
Il est le garant de l'ancrage de l'asbl dans les réalités des équipes du secteur et du dynamisme de l'asbl.
Les administrateur·trice·s, 18 personnes au maximum, sont issu·e·s de toutes les régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de différents métiers du secteur. Le CA veille également à la parité hommes-femmes. Il est renouvelé par tiers chaque année, à l'occasion de l'AG statutaire.
Les administrateur·trice·s sont à l'écoute de leurs collègues. Le CA se veut l'interface entre les professionnel·le·s et l'ASTRAC ; chaque administrateur·trice y agit comme le porte-parole du secteur et non en tant que délégué·e de son Centre culturel.
Le CA fixe les orientations générales pour la réalisation des missions de l'asbl et prend les décisions importantes relatives à sa gestion dans le cadre de ses réunions mensuelles.
Celles-ci sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'association, sur demande.

[1] Sont compris les membres effectifs de l'asbl qui la reçoivent automatiquement.

Justine Dandoy – vice-présidente (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Adeline Degraux (Centre culturel de Gerpinnes), Pierre Fasbender – trésorier adjoint (Centre culturel de Habay), Laurent Habran (Centre culturel de Florennes), Benjamine Huyghe (Centre culturel de Welkenraedt)[2], Manon Istasse (Eden, Centre culturel de Charleroi), Stéphane Jacob (La Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort), Sabine Lapôtre (Centre culturel de Walcourt), Valérie Lossignol – vice-présidente (Central, Centre culturel de la région du Centre), Christophe Loyen – président (Centre culturel de Chênée), Maud Mallet (Centre culturel Mouscron), Pierre Mativa (Centre culturel de Wanze), Bernard Michel – secrétaire (Centre culturel de l'Entité fossoise, Fosses-la-Ville), Hervé Persain – secrétaire adjoint (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Pascale Piérard – trésorière (Centre culturel Ourthe et Meuse, Angleur et Sclessin), Angélique Poncelet (Centre culturel de Bastogne)[3], et Laurence Vandermeren (Centre culturel de Pont-à-Celles).

Merci à tous pour leur engagement !

Le CA tient à se réunir dans des lieux différents du secteur. Ses réunions sont autant de moments de rencontre et de partage des réalités des équipes hôtesses des réunions.

En 2022, grâce à l'amélioration de la situation sanitaire et la fin des confinements, le CA a pu reprendre ses réunions mensuelles en présentiel à partir du mois de février.

En 2022, le CA de l'ASTRAC s'est réuni les 24/2, 22/3, 22/4, 17/5, 24/6,1/9, 29/9, 27/10 et le 29/11.

Merci aux équipes des Centres culturels de Huy, Charleroi, Bastogne, Hotton, Marchin-Modave-Clavier, Mouscron, Braives-Burdinnes et La Louvière qui nous ont accueillis !

Le CA s'est en outre réuni virtuellement les 18/1 et le 22/12.

L'**équipe** de permanent·e·s de l'ASTRAC est constituée de trois travailleuses engagées :

- une personne chargée de la direction (ETP, sauf entre juillet et août 85% ETP),
- une coordinatrice administrative (mi-temps jusque fin avril, ensuite 60 % ETP)

[2] Elle a démissionné en mars suite à son départ du CC de Welkenraedt

[3] Elle a démissionné en novembre suite à son départ du CC de Bastogne

- une chargée de projet (mi-temps).

Les trois travailleuses sont engagées dans le cadre de contrats APE. L'emploi de la chargée de projet dépend d'une subvention extraordinaire de la FW-B obtenue en 2017 pour le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage et renouvelée chaque année jusqu'en 2022.

L'EQUIPE EN 2022

- ⇨ Julia Bailly – animatrice en charge de la Plateforme d'Échange et de partage, julia@astrac.be
- ⇨ Marie Lambert – coordinatrice administrative secretariat@astrac.be
- ⇨ Liesbeth Vandersteene – directrice, liesbeth@astrac.be

NOS MISSIONS CLES

Le partage d'expériences et de ressources, de savoirs et de compétences, d'énergies et d'idées entre les professionnel·le·s en Centres culturels, tous métiers confondus, est au cœur de l'action de l'ASTRAC.

Celle-ci articule des initiatives pour accompagner, nourrir, confronter et relier les pratiques et les actions des équipes ainsi que des interventions pour représenter les Centres culturels du point de vue de ses travailleur·euse·s et pour défendre les positions qu'elles ou ils partagent

L'ASTRAC se met au service des équipes et des professionnel·le·s en Centres culturels, mais elle n'est pas vraiment un pourvoyeur de services. Elle se veut plutôt un **lieu d'action commune**.

Un plan d'action pour 2017-2022 [4] des enjeux à mettre au travail, un cahier des charges, un contrat-programme.

Le travail de l'ASTRAC est guidé par un plan d'action ; ce plan définit trois enjeux qui sont déclinés dans un cahier des charges listant cinq objectifs opérationnels. Le tout fait l'objet d'un accord de subventionnement pluriannuel par la FW-B qui est formalisé à travers un contrat-programme.

[4] À notre demande, le plan d'action 2017-2021 a été prolongé d'un an par avenant de façon à couvrir l'année 2022 également.

Les **enjeux** qui guident l'action de l'ASTRAC en 2017-2022 en quelques mots :

(1) **SOLIDARITÉ, COLLABORATIONS, IDENTITÉ SECTORIELLE :** « Encourager et accompagner la solidarité et les collaborations entre les professionnel·le·s du secteur pour forger une identité sectorielle forte : multiple, ouverte et dynamique »

(2) **TRANSITION DÉCRET ANCRÉE DANS LES PRATIQUES :** « Contribuer à la transition des Centres culturels vers le nouveau décret, en stimulant et promouvant les pratiques de terrain »

(3) **LÉGITIMITÉ DES CC ET LEURS MÉTIERS :** « Renforcer la légitimité des Centres culturels et de leurs métiers, en tant qu'acteurs de la société »

Le **cahier des charges** pour les années 2017-2022 engage l'ASTRAC à :

1. organiser chaque année une ou des **rencontres professionnelles** ouvertes aux différents métiers du secteur ;
2. développer des **outils de communication et de liaison** à destination des professionnel·le·s du secteur, tous métiers confondus ;
3. tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des **formules d'entraide** émergentes entre les professionnel·le·s du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation ;
4. nouer et/ou approfondir des **liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand** ;
5. **défendre les intérêts** des professionnel·le·s du secteur dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture.

Fidèle au Décret sur les Centres culturels, l'ASTRAC développe son action au sein d'un projet fédératif concerté avec **l'Association des Centres culturels (ACC)** cadré par une **convention**.

Entre 2017 et 2022 les contacts, l'entraide, la concertation, les collaborations entre les deux fédérations se sont multipliés et intensifiés, il en est résulté un enrichissement et le souhait d'aller plus loin dans le rapprochement grâce à une intégration des deux structures au sein d'une **nouvelle fédération unique** dont la mise sur pied est prévue en 2024. Le nouveau contrat-programme de l'ASTRAC s'inscrit dans cette perspective, avec un plan d'action commun pour les années 2023-2027 et un agenda pour la fusion.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

INTRODUCTION

L'année 2022 s'est placée sous le signe de la transition, et cela pour plusieurs raisons.

Année d'un atterrissage post-covid progressif avec notamment la reprise des « vraies » rencontres professionnelles – en présentiel, de formation intense et d'envol du projet « Cultiver les droits culturels. Expérimenter Paideia », du lancement du chantier longuement attendu pour évaluer le Décret sur les Centres culturels et son application.

Dernière année du contrat-programme 2017-2022 avec la réalisation et l'introduction d'une demande de reconduction de la reconnaissance.

Année de consécration de la décision d'intégrer les deux fédérations des Centres culturels – l'ASTRAC et l'ACC – au sein d'une nouvelle fédération unique.

Tous ces développements se sont traduits en une activité intense, parfois éprouvante pour notre équipe. Mais nos efforts se sont avérés fructueux et c'est sur des avancées cruciales et de belles perspectives que l'année s'est clôturée !

Notre formation longue sur les droits culturels s'est terminée en décembre avec l'accueil d'un dernier module à Bruxelles, l'occasion de faire un focus sur les pratiques en FW-B.

L'accélération du rapprochement ACC-ASTRAC permet depuis quelques mois de réunir conjointement nos conseils d'administration et c'est ensemble que ceux-ci suivent les trois chantiers qui ont pu être lancés en vue de l'intégration des deux fédérations : le premier sur la structuration juridique, le deuxième sur le nom et l'identité visuelle et le troisième sur la gouvernance et l'organisation de l'équipe de la future organisation unique.

Après l'obtention d'un nouveau subside à l'emploi et d'un poste Maribel à mi-temps, nous avons pu nous réjouir de la décision de renouveler notre reconnaissance, accompagnée du refinancement espéré.

Toutes ces bonnes nouvelles nous permettent de conclure l'année 2022 avec satisfaction et nous confortent dans les orientations prises.

Plutôt que de viser l'exhaustivité, le rapport qui suit cherche à éclairer ces orientations à travers une présentation des lignes de force de notre action, complétées de quelques « encarts-focus » qui évoquent des réalisations ou évolutions importantes plus en détail.

Bonne lecture !

REALISATIONS EN 2022 : LES LIGNES DE FORCE

1 – LA REPRISE DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES

Après presque deux années de rupture des liens, la reprise des rencontres physiques avec et pour les professionnel·le·s en Centres culturels a été une de nos priorités en 2022.

Réalisées : 8 rencontres professionnelles, en présentiel !

- ✓ **8/2** à Wépion (La Marlagne) : Jpro2022. Voir ci-après
- ✓ **2/6** à Rixensart (Centre culturel) : avec l'ACC, rencontre sectorielle à l'occasion de l'AG 2022. Voir ci-après
- ✓ **8/6** à Fosses-la-Ville (Centre culturel de l'Entité fossoise) : avec la *Plateforme d'observation des droits culturels* de *Culture & Démocratie,* ateliers à destination des partenaires du projet « Santéééé ! » dans le cadre du cycle « Cultiver les droits culturels. Expérimenter Paideia »
- ✓ **20/9** à Rochefort (Centre culturel des Roches) : 1ère journée de travail avec la *Plateforme d'observation des droits culturels* de *Culture & Démocratie,* ateliers à destination des partenaires de la coopération *Terre ferme* dans le cadre du cycle « Cultiver les droits culturels… »
- ✓ **20/10** à Ottignies (Centre culturel) : avec la *Plateforme d'observation des droits culturels* de *Culture & Démocratie,* rencontre du cycle « Cultiver les droits culturels… »
- ✓ **22/11** à Bruxelles (Studios Tarmac RTBF) : avec l'ACC, rencontre des chargé·e·s de communication
- ✓ **28/11** à Fosses-la-Ville (Centre culturel de l'Entité fossoise) : avec l'ACC, rencontre dans le cadre de la consultation du secteur sur l'« ajustement » du décret
- ✓ **1/12** à Rochefort : 2ème journée de travail avec la *Plateforme d'observation des droits culturels* de *Culture & Démocratie,* ateliers à destination des partenaires de la coopération *Terre ferme* dans le cadre du cycle « Cultiver les droits culturels… »
- ✓ **7-8/12** à Forest (Maxima) : avec Réseau Culture 21 et la *Plateforme d'observation des droits culturels* de *Culture & Démocratie*, un temps d'approfondissement et d'échanges franco-belges sur les droits culturels dans le cadre du cycle « Cultiver les droits culturels… »

⇨ **À découvrir ou à relire :** Les détails sur les programmes et des traces des rencontres ont été publiés sur astrac.be .

⇨ **En 2022, les rencontres (co-)organisées par l'ASTRAC ont mobilisé 250 participant·e·s issu·e·s de 88 Centres culturels et de 21 associations ou institutions proches du secteur.** (Les personnes ayant participé à plus d'une rencontre ne sont comptées qu'une fois.)

⇨ **Nous y avons invité les personnes suivantes à apporter des interventions et témoignages :**

Professionnel·le·s en Centres culturels : Youen Arts (Entrela, Centre culturel d'Evere), Benoît Brunel (Le Brass, Centre culturel de Forest), Nicolas Canta (Centre culturel de Dinant), Anne-Christine Charlier (Centre culturel de Durbuy), Karin Fontaine (Entrela, Centre culturel d'Evere), Marie Goor (CC de Chênée), Manon Istasse (Eden, Centre culturel de Charleroi), Lara Lalmand (La Concertation – Action culturelle bruxelloise), Sabine Lapôtre (CC de Walcourt), Emilie Lecuivre (MCFA), Valérie Lossignol (Central, CC de La Louvière), Maud Mallet (Centre culturel de Mouscron), Nora Marcolungo (CC Ourthe et Meuse), Bernard Michel (CC de l'Entité foissoise), Pascale Piérard (CC Ourthe et Meuse), Véronique Piscart (Centre culturel de Hotton), Caroline Renauld (CC Ourthe et Meuse), Paula Santos (Centre culturel de Dinant), Thierry Wenes (CC Fosses-la-Ville).

Autres : Nadège Albaret (DG Culture, Service de l'Inspection), Anne Aubry (Réseau Culture 21), Vincent Bertholet (DG Culture, Service de l'Inspection), Steve Bottacin, Luc Carton, Patrick Charlier (UNIA), Céline D'Ambrosio (Association des Centres culturels), Christelle Delbrouck, Bernard De Plaen (ARAU), Thomas Duprel (Tarmac RTBF), Basil Gomez (CIRC, Université Saint-Louis), Philippe Fourmarier-Garfinkels (Tarmac RTBF), Manon Legrand (Alter Échos), Sophie Levêque (Cabinet de la Ministre de la Culture FW-B), Bénédicte Linard (Ministre de la Culture FW-B), Christine Mahy (RWLP), Jean-Luc Piraux, Jean-Marc Pitance (ATPS), Thibault Galand (Plateforme d'Observation des Droits culturels), Céline Nieuwenhuys (Fédération des Services Sociaux), Patricia Santoro (Association des Centres culturels), Isabelle Vanderhoeven (ARAU), Bernadette Vrancken (DG Culture, Service de l'Inspection), Wahiba Yachou (Tarmac RTBF).

Merci à tous et toutes !

La Jpro2022

Dans un contexte encore fortement marqué par la crise sanitaire et malgré les contraintes en vigueur (dont le CST…), la Jpro2022 (8/2) a permis à une centaine de professionnel·le·s de se voir ou se revoir, de prendre des nouvelles, de se nourrir grâce à des discussions et au partage d'expériences, de s'exprimer ensemble.

Elle proposait :

- ✓ une table ronde « La démocratie et les droits humains – dont culturels – à l'épreuve de la crise sanitaire » avec Luc Carton, Patrick Charlier (UNIA) et Céline Nieuwenhuys (Fédération des Services sociaux) animé par Steve Bottacin. Les échanges ont été ouverts par des témoignages à la fois militants et pragmatiques de Karin Fontaine (Entrela, Centre culturel d'Evere) et Thierry Wenes (Centre culturel de l'Entité fossoise) sur les impacts des mesures sanitaires et la crise plus généralement au niveau de leurs missions ;
- ✓ une étape du cycle « Cultiver les droits culturels, expérimenter Paideia » [5] axée sur l'expérimentation de l'outil de l'« analyse de cas » dans le cadre de deux ateliers – voir plus loin ;
- ✓ des ateliers s'adressaient à différents métiers des Centres culturels: « L'éclairage scénique LED », « Travailler avec les jeunes », « Faire équipe autrement » et « Délégué·e syndical·e en Centre culturel ».
- ✓ un temps d'échange sur les inondations et le rôle des Centres culturels s auprès des personnes sinistrées

⇨ 100 personnes issues de 51 organisations dont 45 CC étaient présentes à cette journée.

[5] Après le lancement du cycle le 16 novembre 2021

La rencontre sectorielle autour de l'AG 2022

Dans la continuité du processus de rapprochement lancé il y a quelques années, les deux fédérations des Centres culturels, l'ACC et l'ASTRAC ont organisé leurs assemblées générales le même jour et en partie conjointement, dans le cadre d'une journée de rencontre sectorielle.

À cette occasion, les deux fédérations ont obtenu l'accord de leurs membres sur le plan d'action 2023-2027 qu'elles ont conçu ensemble et qui a entre temps donné lieu à la reconduction de leur reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La présentation était suivie d'un échange avec la Ministre de la Culture Bénédicte Linard sur la situation et les préoccupations du secteur animé par Manon Legrand (Alter Échos) et égayé grâce aux interventions décalées de Christelle Delbrouck. Nous avons pu aborder avec elle des sujets comme l'évolution des relations entre Centres culturels et pouvoirs publics locaux, la situation financière des Centres culturels, l'évaluation du décret.

57 personnes issues de 47 Centres culturels ont participé à la rencontre.

2 – CULTIVER LES DROITS CULTURELS…

Comme le démontre déjà la liste des rencontres ci-dessous, les droits culturels étaient un fil rouge de l'action de l'ASTRAC en 2022.

Depuis l'entrée en vigueur du décret de 2013, les droits culturels servent à la fois d'horizon d'action et de cadre méthodologique pour les Centres culturels. Mais sur le terrain, la traduction du référentiel en actes et vice versa n'est pas toujours facile.

Afin de contribuer à faciliter ces allers-retours entre la théorie et les pratiques des droits culturels tout en cheminant vers une « culture commune » des droits culturels, l'ASTRAC a lancé en 2021, en partenariat avec la Plateforme d'Observation des droits culturels en FW-B de Culture & Démocratie, le cycle « Cultiver les droits culturels. Expérimenter Paideia ».

Ce cycle s'inscrit dans notre participation commune à la formation-action pour les « accompagnateurs de dynamiques de développement des droits culturels » selon la méthode *Paideia*, organisée par Réseau Culture 21 (France). Cette formation rassemble neuf « groupes territoriaux » pour une quarantaine de participant·te·s : huit groupes français, et celui constitué par l'ASTRAC et la Plateforme d'observation des droits culturels. Les participantes de l'ASTRAC sont Julia Bailly (coordinatrice de la PEP), Liesbeth Vandersteene (directrice), ainsi que Valérie Lossignol et Pascale Piérard (membres du conseil d'administration).

Cet important focus sur les droits culturels et l'investissement qui est nécessaire pour son opérationnalisation n'auraient pas été pas possible sans le support et le financement du projet de la Plateforme d'Échange et de Partage (PEP). Inversement, la formation-action a nourri la PEP en renforçant nos savoirs et nos savoirs-faire pour animer le réseau des professionnel·le·s alors que le cycle de travail « Cultiver les droits culturels… » a été l'occasion d'offrir aux équipes du secteur des espace-temps d'information, de partage et de valorisation de pratiques pour mobiliser les droits culturels.

Concrètement

⇨ **L'ASTRAC s'est formée à la mobilisation des droits culturels**

Après un lancement tardif lié aux contraintes sanitaires, la formation-action de Réseau Culture 21 s'est déployée en 2022 avec un rythme accéléré et autour d'un agenda dense.
Nous avons participé à 4 modules de trois journées : trois en France et un en Belgique.

- 26, 27 et 28 janvier : Module 3 : « Capitaliser les expériences » (Paris)
- 27, 28 et 29 avril : Module 4 : « Développer le pouvoir d'agir » (Paris)
- 5, 6 et 7 juillet : Module 5 : « Identifier nos communs » (Rouen)
- 7, 8 et 9 décembre – Module 6 : « Plaidoyer » (Forest)

Ces modules nous ont permis d'approfondir nos connaissances théoriques mais surtout de découvrir une panoplie d'outils participatifs de vulgarisation, de sensibilisation, d'observation et d'évaluation des droits culturels et de confronter nos expériences à celles des autres participant·e·s lors de nombreux moments d'échanges de pratiques. Entre les modules, l'équipe de Réseau Culture 21 met en place pour chacun des groupes un accompagnement à la mise en place d'une « communauté de travail ».

En décembre 2022, l'ASTRAC et Culture & Démocratie se sont associées à Réseau Culture 21 pour accueillir le dernier module de formation en Belgique et nourrir une partie du programme. Ce module qui a été ouvert à des participan·te·s de la FW-B issu·e·s de notre « communauté de travail » intégrait des moments de rencontres et d'échanges franco-belges. Il a permis de présenter des actions menées en Belgique autour des droits culturels aux participant·e·s français, par exemple à travers les témoignages de deux Centres culturels bruxellois : le Brass, Centre culturel de Forest sur la réalisation d'une capsule vidéo avec des ados dans le cadre du projet"Ecran total"[6], l'Entrela, Centre culturel d'Evere sur le potager collectif dans le cadre du quartier durable et citoyen « City Zen »[7]. Deux ateliers avec des intervenants belges ont enrichi la partie du programme consacrée à l'interdépendance et indivisibilité des droits humains : le premier sur la grande pauvreté et accès aux droits fondamentaux, avec Christine Mahy, le deuxième sur le droit le droit à l'identité linguistique et culturelle des personnes sourdes, avec Basil Gomes.

[6] https://www.lebrass.be/ecrantotal/

[7] https://www.lentrela.be/projets/le-quartier-durable-cityzen/

⇨ **L'ASTRAC a animé, avec *Culture & Démocratie*, une communauté de travail : le cycle « Cultiver les droits culturels »**

Entre les modules de formation, le cycle « Cultiver les droits culturels. Expérimenter *Paideia* » était l'occasion de transmettre nos apprentissages et d'expérimenter les outils que nous y avions découverts avec les professionnel·le·s des Centres culturels.

Le cycle articule :

- des rencontres professionnelles, avec des ateliers d'appropriation et de mise au travail du référentiel ouvertes à toutes et à tous, y compris des acteurs·trices d'autres secteurs ;
- une dynamique pour accompagner des professionnel·le·s qui souhaitent aller plus loin dans l'analyse de leurs pratiques au regard des droits culturels.

Des **rencontres** du cycle ont eu lieu le 8 février, dans le cadre de la Jpro2022 et le 20 octobre. Elles ont mobilisé 100 personnes issues de 62 Centres culturels et autres organisations.

La rencontre du 8 février se centrait autour de la découverte et la mise en pratique d'un des outils phare de la méthode Paideia, l'analyse de cas. La Jpro était également ponctuée par deux interventions artistiques de Jean-Luc Piraux, nourries par les échanges au sein du cycle.

La deuxième rencontre du 20 octobre proposait plusieurs ateliers afin d'offrir aux participant·e·s soit une découverte, soit un approfondissement des droits culturels. Elle était l'occasion également de faire découvrir différents outils d'animation (forum ouvert, analyse de cas, jeux de découverte et jeu de rôle).

L'accompagnement se développe notamment autour de l'« analyse de cas », ou « analyse d'un cas d'école », outil phare de la méthode Paideia. Lors d'une analyse de cas, une action ou une pratique est passée au crible des droits culturels à travers une méthodologie bien établie. La compilation de plusieurs analyses de cas issues d'un même contexte peut par la suite permettre « de pointer les enjeux et les problématiques mais surtout de développer des propositions pour faire évoluer les pratiques dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits fondamentaux des personnes. » Source: www.reseauculture21.fr

Pour initier une pareille dynamique, les participant·e·s aux rencontres sont encouragé·e·s à réaliser une analyse de cas, soit oralement, lors de la rencontre même, dans le cadre d'un atelier d'écoute active, soit à l'écrit et individuellement, avec l'aide d'un·e accompagnateur·trice.

La Jpro2022 a été l'occasion d'analyser deux actions : la coordination du projet « Retrouvailles »de La Concertation – Action culturelle bruxelloise et « Paroles de quartier » du Centre culturel de Mouscron. Deux ateliers d'analyse de cas figuraient également au programme de la rencontre du 20 octobre à Ottignies, consacrés au projet « Sclessin, quartier partagé » du Centre culturel Ourthe et Meuse et à l'accompagnement d'un marché fermier organisé par un groupe de citoyen·ne·s par le Centre culturel de Hastière. Ces ateliers ont donné lieu à la rédaction de « fiches de cas », qui sont aujourd'hui en cours d'accompagnement.

Le 17 mars 2022, un groupe de travail s'est réuni, composé de Corinne Legros (CNCD 11 11 11), Carine Dechaux (Centre culturel des Roches), Cécile Paul, (Province du Hainaut) et Maryline Le Corre (Culture & Démocratie)[8] pour réfléchir à d'autres manières d'expérimenter l'outil. Des différents échanges qui ont suivi ont émergé deux projets, avec deux Centres culturels et leurs partenaires, dans deux contextes différents :

- un premier autour d'une création en théâtre-action portée par le Centre culturel de l'Entité Fossoise en partenariat avec la Compagnie buissonnière, le Plan de Cohésion Sociale et le CPAS : le spectacle « Santéééé ! » sur la question des assuétudes.
  Le 8 juin 2022, lors d'une journée de travail sur les droits culturels et le théâtre-action avec les différents partenaires de cette action, nous avons animé un atelier d'analyse de cas. La rencontre a servi de temps de recul et de transmission relatifs au projet et de partage d'un référentiel entre acteur·trice·s des Centres culturels et du Théâtre-action.
- un deuxième dans le cadre du renouvellement de la coopération Terre Ferme, en lien avec la reconduction de la reconnaissance du Centre culturel des Roches de Rochefort. Ce projet pluri-acteurs questionne la ruralité, avec entre autres et notamment le festival cinéma « À travers champs ».
  Deux rencontres professionnelles, les 20 septembre et 1er décembre, rassemblant des membres des équipes des Centres culturels partenaires (existants ou nouveaux candidats) de la coopération ont été l'occasion de proposer des ateliers pour s'approprier les droits culturels, faire des analyses de cas, tirer des enseignements afin de se projeter dans l'avenir ensemble.

Ces deux projets ont aussi suscité des analyses de cas à l'écrit.

L'ASTRAC, avec son partenaire Culture & Démocratie, a ainsi suivi cinq analyses de cas à l'écrit, un exercice qui, comme son nom l'indique, commence par une analyse écrite par la ou le professionnel·le

[8] Toutes les 4 membres du comité de pilotage créé au lancement du cycle

qui analyse son action ou sa pratique au regard de chacun des droits culturels issus de la Déclaration de Fribourg, dans un document « fiche de cas ». Des allers-retours entre l'auteur·trice et un·e accompagnateur·trice vont par la suite enrichir l'analyse, les commentaires et questions servant à approfondir à la fois la compréhension des droits et celle de (freins et leviers pour) leur mise en pratique dans le travail des Centres culturels.

⇨ L'ASTRAC contribue à faire culture commune autour des droits culturels

La formation-action et le cycle *Cultiver les droits culturels* nous permettent de nourrir et de valoriser les pratiques des équipes Centres culturels autour des droits culturels mais aussi de les partager avec des acteur·trice·s de secteurs proches. L'ASTRAC participe activement à la mise en réseau des acteur·trice·s de la FW-B intéressé·e·s par les droits culturels.

Liesbeth Vandersteene est membre du comité de pilotage de la *Plateforme d'observation des droits culturels* de *Culture & Démocratie*. En lien avec ceci, l'ASTRAC est devenue en 2022 membre de l'AG de *Culture & Démocratie*.

Le cycle nous a permis de toucher des fédérations et associations-ressources d'autres secteurs : *Article 27,* la *Fédération des Maisons de jeunes*, la *Fédération des Maisons médicales*, la *Chambre des compagnies de théâtre pour adultes*, la *Fédération du Théâtre-Action*.

La PEP tourne une page décisive de son histoire

« PEP » est l'acronyme de « Plateforme d'Échange et de Partage », le projet initié par l'ASTRAC après l'entrée en vigueur du Décret du 21 novembre 2013 pour accompagner une transition ancrée dans les pratiques de terrain. Dans un premier temps, le projet visait à répondre aux besoins spécifiques éprouvés par les équipes dans le cadre d'une première mise en œuvre du décret. Pour cela, la PEP proposait une méthodologie collaborative, basée sur la mise en commun d'expériences et de toutes sortes de ressources provenant du terrain. L'organisation de rencontres professionnelles, l'alimentation d'une plateforme virtuelle avec notamment une bibliothèque d'outils, la mise en place d'autres outils et dispositifs de collaboration et de mise en réseau, des contacts et synergies avec d'autres acteur·trice·s qui accompagnement les équipes des Centres culturels, tels étaient les principaux axes de travail du projet. L'évolution du secteur a déterminé celle de la PEP : la fin de la période de transition, la crise sanitaire, la recherche d'un horizon commun avec les secteurs proches des Centres culturels ont eu pour effet de réorienter le focus du projet et ses méthodes. La PEP élargit ses horizons pour soutenir les différents métiers des Centres culturels dans leurs évolutions en réponse à des questions de société, avec ou sans lien direct avec l'application du décret.

En 2022, la PEP a continué à œuvrer pour une appropriation partagée des finalités et des méthodes du décret, en se concentrant en particulier sur l'appropriation des droits culturels. Outre ceci, elle est restée attentive au suivi d'autres chantiers ouverts depuis quelques années pour toucher une plus grande diversité de métiers et de thématiques mais en souffrant de l'absence de la chargée de projet pendant plusieurs mois.

En cette dernière année de notre contrat-programme, la PEP a également pu anticiper – enfin – sa pérennisation en tant que démarche structurelle dans le cadre de l'action fédérative pour mettre en réseau les professionnel·le·s et partager des savoirs et savoirs-faire, à la fois au sein du secteur et avec des secteurs proches. Malgré son financement depuis 2017 par le biais d'aides extraordinaires à renouveler annuellement, la PEP s'est développée en harmonie et en articulation aux autres missions de l'ASTRAC pour devenir un des grands axes de notre action structurelle. (À noter que c'est dans cette optique que nous avions écrit notre plan d'action pour les années 2017-2021, dont la demande de subvention n'a été rencontrée par la FW-B.) Forts de l'expérience, convaincus de la pertinence de la PEP et suite à nos échanges avec les services du gouvernement, nous avons défendu et obtenu le financement structurel de la PEP en tant que composante transversale de l'action fédérative lors du renouvellement de la reconnaissance de notre action.

3 – L'AMORCE D'UNE EVALUATION DU DECRET

Le décret des Centres culturels aura bientôt 10 ans et depuis plusieurs années, les fédérations des Centres culturels sont interpellées régulièrement par leurs membres et par des professionnel·le·s du secteur quant à des difficultés, plus ou moins importantes, pour le mettre en œuvre.

Avec l'ACC, l'ASTRAC a participé dès 2021 à un travail pour répondre aux questionnements suscités par l'amorce du deuxième cycle de reconnaissances ; en 2022 celui-ci a été poursuivi et poussé plus loin dans le cadre d'un chantier pour évaluer, avec les services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la première application du décret afin de rendre celle-ci plus fluide.

Entre juillet et décembre 2022, les fédérations ont participé à 8 réunions d'un **« comité d'accompagnement » (COMAC)** créé par l'Administration qui ont permis d'aborder des thématiques comme la cohérence et l'articulation globales des dispositifs décrétaux, les actions spécialisées, les délais, la gouvernance, le subventionnement des dispositifs, la parité/ le lien contractuel aux communes et le contrat-programme.

En parallèle, suite à une demande du Cabinet de la Ministre Linard, une démarche de **consultation** a été menée :

- Une rencontre a été organisée le 28 novembre 2022 à Fosses-la-Ville afin de mettre en débat trois thématiques urgentes et/ou faisant écho à des réalités de terrain complexes au regard notamment de la diversité du secteur : l'articulation et le financement des dispositifs de reconnaissance, les relations avec les pouvoirs locaux et la parité et l'allègement des dossiers de demande de reconduction de la reconnaissance.
  39 personnes issues de 32 Centres culturels ont participé à cette rencontre. Célia Dehon, Fathila El Mouhib et Benjamine Huyghe y étaient présentes pour l'Administration, Vincent Bertholet pour l'Inspection.
- Complémentairement, un sondage en ligne a été organisé entre le 30 novembre et le 12 décembre, composé de deux questionnaires. Le premier compilait 27 questions sur les sujets les plus importants abordés par le COMAC qui concernaient l'ensemble des Centres culturels. Le deuxième était adressé uniquement aux Centres culturels concernés ou intéressés par le dispositif de l'action culturelle spécialisée (ACS) à laquelle 17 questions étaient consacrées.
  82 personnes issues de 70 Centres culturels ont participé à un ou deux des questionnaires du

sondage en ligne, du 30 novembre au 12 décembre 2022 ; 42 n'étaient pas représentés à Fosses-la-Ville.

À la suite de ces consultations, à la toute fin de l'année 2022, une note a été réalisée présentant leurs résultats et les conclusions des fédérations sur les grandes thématiques du chantier. Elle a été transmise à l'Administration et communiquée à tou·te·s les professionnel·le·s du secteur au début de l'année 2023.

Position des fédérations sur l'« ajustement du décret »

Le décret continue à susciter une adhésion importante du secteur quant à son horizon de valeurs et à la définition de la mission des Centres culturels mais différents aspects de sa mise en œuvre et sa méthodologie sont remis en question de manière assez large. Nous souhaitons que les réflexions, les consultations et les concertations soient poursuivies en vue d'une évaluation approfondie du dispositif. En attendant, nous avons défendu des modifications

- qui ne créeront pas de pertes de moyens pour les opérateurs,
- qui permettront un traitement plus équitable et le plus transparent possible,
- qui favoriseront une simplification administrative et, plus généralement, une réduction de la charge de travail liée aux différents aspects de la mise en œuvre du décret,
- qui sont urgentes afin d'améliorer l'application du décret, dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du dispositif.

⇨ En lien avec ce travail en vue de faciliter la mise en œuvre du décret, l'ASTRAC a suivi de près la **« tournée » de rencontres menée par l'Inspection** à destination des « parties prenantes des Centres culturels » en vue de répondre aux interrogations du terrain relatives à la reconduction des reconnaissances. Une ou des membres de l'équipe et/ou du Conseil d'administration étaient présent·e·s lors des rencontres à Bruxelles, Dinant, Rossignol et Soignies. Avec l'ACC, nous avons également participé à une réunion de débriefing de la première rencontre, avec l'Inspection.
Ces rencontres ont permis aux professionnel·le·s et aux représentant·e·s des instances de s'exprimer sur des problématiques rencontrées sur le terrain et d'échanger avec la Ministre de la Culture, présente chaque fois. Elles ont contribué à clarifier les attentes de la FW-B pour la rédaction des dossiers de reconnaissance, notamment en ce qui concerne l'action culturelle générale, dans l'attente d'un allègement de la tâche grâce à des modification du dispositif décrétal. Elles ont été appréciées en tant que manifestations de la volonté de la FW-B d'être présente aux côtés des opérateurs, même si un travail important reste nécessaire afin de combler

le gap entre la perception décrétale du Centre culturel et celle que peuvent avoir les pouvoirs publics locaux.

4 – LE RAPPROCHEMENT ASTRAC-ACC ET LE RENOUVELLEMENT DE L'ACTION FEDERATIVE

Une bonne partie de nos énergies a été consacrée en 2022 aux réflexions et travaux visant à articuler les actions des deux fédérations des Centres culturels mais aussi à les regrouper en une seule structure :

⇨ La finalisation du **dossier commun de renouvellement de la reconnaissance** :
La rédaction du dossier, articulé autour d'une confrontation des auto-évaluations respectives, d'une évaluation de l'action commune, et d'un plan d'action entièrement commun nourri de processus d'interrogation et de réflexion menés conjointement, nous a fortement occupé·e·s durant le premier semestre. Le dossier a été présenté aux membres de l'ACC et l'ASTRAC lors des AGs du 2 juin 2022 et approuvé par ces dernier·es ce qui marque la validation de la perspective d'une intégration des deux fédérations, prévue pour 2024. Après son introduction auprès de la FW-B fin juin, une rencontre avec l'Inspection organisée courant septembre a permis d'expliquer notre demande de manière détaillée, de répondre à différentes questions et d'envisager une actualisation du plan financier ; ce qui nous a amené à revoir notre demande d'aide à la hausse.

⇨ Le lancement de trois importants chantiers liés à la **mise en place de la fédération unique**, avec pour chacun d'entre eux un accompagnement spécifique :

- Un premier chantier juridique, visant l'intégration des deux asbl existantes en une seule structure.
  Les travaux ont permis de choisir un expert pour nous guider dans ce processus.
- Un second autour du nom et de l'identité visuelle de la future fédération des Centres culturels.
  Un cahier des charges a été réalisé en vue de l'identification d'un accompagnement adapté, portant à la fois sur la définition d'un processus participatif associant le secteur pour choisir le nom de la nouvelle fédération et sur la réalisation de son logo et sa charte graphique.
- Un troisième consacré aux questions de gouvernance et d'organisation de la future équipe unique.
  Voir ci-après.

⇨ La poursuite des **travaux entre instances** :

- Au niveau des Assemblées générales :

  Comme indiqué plus haut, les réunions des AGs des deux asbl se sont tenues lors d'une journée de rencontre sectorielle organisée conjointement (le 2 juin). Les membres de chacune des fédérations pouvaient participer à l'AG de l'autre en tant qu'invité·e et la partie des réunions pour présenter et faire valider le dossier de reconnaissance était commune.

- Au niveau des Conseils d'administration :

  Après les réunions en groupe de travail composé de 5 représentant·e·s par fédération, mandaté·e·s par les CAs respectifs pour nourrir le dossier commun, l'opérationnalisation du rapprochement a été poursuivie durant le deuxième semestre dans le cadre de 2 réunions des CAs conjoints, les 27 octobre et 29 novembre. Ces réunions permettent d'assurer un suivi des trois grands chantiers cités ci-dessus mais aussi de définir les orientations des projets communs en cours et des positions relatives à des points d'actualité. Ce sont aussi des moments d'interconnaissance pour les membres des CAs et de recherche d'un nouveau fonctionnement pour l'avenir.

⇨ La poursuite des **travaux entre équipes** :

L'ensemble des membres des deux équipes se sont rencontrés à différentes occasions et notamment lors de réunions de travail quasi mensuelles, de mises au vert ainsi que des journées de travail du chantier « gouvernance ». Outre ceci, des réunions spécifiques ont rassemblé certain·e·s travailleur·se·s autour de projets et actions communes : la consultation du secteur à propos du décret, la mise en réseau des chargé·e·s de communication, la Jpro2023, … Les directions quant à elles ont poursuivi leurs contacts intenses et souvent journaliers. Entre les réunions, une plateforme slack facilite les collaborations et le partage d'informations grâce à une communication directe et rapide.

La préparation du dossier de reconnaissance commun et la conception d'un plan d'action 2023-2027 à mettre en œuvre conjointement par une nouvelle fédération unique nous ont amené à initier une réflexion sur la gouvernance de cette structure et sur l'organisation et l'organigramme de son équipe. Cette réflexion a été menée à différents niveaux, entre les CAs ou leurs délégué·e·s, entre les équipes ou certain·e·s de leurs membres, au sein de groupes de travail associant les deux types d'acteur·trice·s. Un nombre important de réunions et des mises au vert y ont été consacrées tout au long de l'année.

Ces différents moments ont permis de faire le point sur les collaborations existantes et possibles et de partager les « identités » et les « cultures de travail » spécifiques de l'ASTRAC et de l'ACC.

À partir de l'été 2022, les échanges ont pris la forme d'un véritable chantier accompagné par un intervenant externe, spécialisé en management participatif. Le lancement de ce chantier traduit d'une part le choix de mettre au centre l'épanouissement et l'engagement des forces vives des deux associations et d'autre part une volonté de « faire laboratoire » en testant une approche innovative pouvant inspirer les Centres culturels intéressés.

Du point de vue de l'ACC et l'ASTRAC, au-delà d'une optimisation des interactions et des collaborations, il s'agit d'imaginer, pour la future fédération, une répartition des rôles claire et pertinente et de définir des zones de responsabilités et des méthodes de prise de décision stimulantes et efficaces.

4 réunions ont eu lieu en 2022 dans le cadre de ce chantier qui est suivi de près par les instances de deux fédérations, notamment à l'occasion des réunions des CAs conjoints.

REALISATIONS EN 2022 : ET AUSSI

Si ce rapport ne vise pas l'exhaustivité, certaines actions, récurrentes ou pas, qui n'ont pas été développées ci-avant, méritent d'y être mentionnées. Les voici « en vrac » …

LA CARTE PRO

La Carte pro est un outil d'identification et de liaison pour les professionnel·le·s des Centres culturels, qui contribue à nourrir une appartenance sectorielle. Elle permet également de confronter et d'enrichir les pratiques professionnelles en encourageant la découverte d'activités organisées dans d'autres lieux que son propre Centre culturel.

La Carte pro connait un succès important ces dernières années. Avec 577 détenteur·trice·s, elle rassemble actuellement un peu plus de 40 % des travailleur·euse·s du secteur.

129 partenaires ont soutenu le projet en 2022 en accordant des avantages ou la gratuité.

De manière symbolique et ludique, la Carte pro est également offerte à des personnalités politiques et à certain·e·s représentant·e·s de l'Administration générale de la Culture afin de les remercier pour le soutien offert aux Centres culturels.

LA REPRESENTATION DU SECTEUR DANS LES INSTANCES D'AVIS

En 2022 aussi, l'ASTRAC était présente dans plusieurs **instances d'avis du secteur culturel.**

Le décret nouvelle gouvernance a donné lieu à une multiplication des réunions de ces instances engendrant une charge de travail importante.

Pour rappel, le « nouveau système » distingue les commissions d'avis et les chambres de concertation.

En tant que fédération, l'ASTRAC ne peut pas participer aux commissions d'avis qui analysent les demandes de reconnaissance et de soutien. Nous suivons à distance les travaux des commissions Transversale de la Culture, de l'Action culturelle et Territoriale et des Musiques grâce à la participation à leurs travaux de nos administrateur·trice·s qui en sont membres.

Les chambres de concertation formulent des avis (à la demande de la Ministre de la Culture ou d'initiative) sur les orientations politiques de leurs secteurs. Elles délèguent des membres au Conseil supérieur de la Culture qui donne des avis sur les questions de politique culturelle générale.

En 2022, l'ASTRAC était membre de 4 chambres de concertation. Pour chacune, une délégation de quatre personnes a été constituée parmi lesquelles une s'engage à suivre les travaux de près (leurs noms sont surlignés ci-après) alors que les autres jouent un rôle de suppléance.

- ⇨ Chambre de l'Action culturelle et territoriale : L'ASTRAC y est membre à titre principal.
  Nos représentant·e·s étaient Liesbeth Vandersteene, Sabine Lapôtre, Pierre Mativa et Laurent Habran – 10 réunions en 2022
- ⇨ Chambre des Arts vivants : L'ASTRAC y est membre à titre secondaire.
  Nos représentant·e·s étaient Liesbeth Vandersteene, Sabine Lapôtre/Justine Dandoy (apd. 15/2), Pierre Fasbender et Pierre Mativa (apd. 8/3) – 10 réunions en 2022
- ⇨ Chambre des Musiques : L'ASTRAC y est membre à titre secondaire.
  Nos représentant·e·s étaient Laurence Vandermeren, Sébastien Creppe, Stéphane Jacob et Liesbeth Vandersteene – 11 réunions en 2022
- ⇨ Chambre des Arts plastiques : L'ASTRAC y est membre à titre secondaire.
  Nos représentant·e·s étaient Fleur Sizaire/Julie Maréchal (apd. 8/3), Olivier Bovy, Liesbeth Vandersteene et Laurent Habran/Pierre Mativa (apd. 3/10) – 5 réunions en 2022.
  À partir de novembre 2022, l'ASTRAC et jusqu'a été amenée à occuper temporairement (jusqu'en mars 2023) la présidence de cette chambre suite à l'instauration d'une présidence tournante. C'est Liesbeth Vandersteene qui s'est chargée du mandat. En sa qualité de présidente, elle a participé aux réunions du Conseil supérieur de la Culture.

Notre participation aux travaux de ces différentes chambres nous a permis de suivre et le cas échéant de marquer la préparation ou la mise en œuvre de réformes impactant les Centres culturels et leurs équipes, comme les décrets relatifs au PECA, à la diffusion et aux arts de la scène. Outre ceci, nous y œuvrons pour une meilleure connaissance et compréhension de nos réalités par les autres secteurs et pour l'établissement d'un dialogue en vue d'identifier et de défendre des enjeux communs.

SORTIR DE LA CRISE COVID : LE « DOSSIER VENTILATION »

Avec plusieurs fédérations d'autres secteurs de la culture et en étroite concertation avec les autres fédérations présentes dans le secteur des Centres culturels, l'ACC et Asspropro notamment, l'ASTRAC a participé activement aux échanges et aux réunions avec le Cabinet du Ministre de la Santé publique, Frank Vandenbroucke, et son administration autour de la nouvelle loi sur la qualité de l'air intérieur, du 6 novembre 2022. Notre rôle dans ce contexte a été de faire connaître les réalités de notre secteur pour permettre leur prise en considération et de contribuer à la création et la défense d'une parole commune entre les représentant·e·s de la culture, en FW-B et en Flandre.

Une séance d'information sur la ventilation était programmée à la Jpro2022, elle a été annulée faute d'inscrits en nombre suffisant. Une rencontre professionnelle sur le même sujet avec la participation d'un représentant du SPF Santé et d'un autre expert a été envisagée au printemps mais sa concrétisation a été reportée dans l'attente de l'adoption de la loi et ses arrêtés d'application.

POUR UNE MISE EN RESEAU DES CHARGE·E·S DE COMM

Dès 2019, l'ASTRAC, l'ACC et Incidence s'associent en vue d'animer un réseau des chargé·e·s de la communication des Centres culturels et des CEC. L'idée est de rassembler des professionnel·le·s exerçant le même métier afin d'échanger autour des pratiques de chacun·e et de renforcer une cohésion. L'initiative qui prend forme à travers des rencontres, des visites et l'organisation de moments d'échanges entre collègues connait un succès immédiat mais le réseau souffre de la période COVID, les fédérations porteuses étant prises sur d'autres chantiers en lien avec la situation exceptionnelle. L'absence prolongée d'une ou plusieurs chargées de projet complique la relance du réseau, une rencontre sur la réalisation de podcasts est envisagée au printemps 2022 mais finalement annulée.

À l'automne 2022 la visite des studios de Tarmac marque le réveil du réseau. Elle sera suivie par une rencontre plus formelle de reprise début 2023 et la relance de la plateforme virtuelle à la suite.

SOLIDARITE AVEC L'EQUIPE DU CENTRE CULTUREL DE BRAINE-L'ALLEUD

Face aux difficultés rencontrées par le Centre culturel de Braine-l'Alleud, l'ASTRAC a voulu soutenir l'équipe, dans l'objectif principal et primordial de défendre le Centre culturel en tant que modèle politico-philosophique dans un contexte sectoriel de tensions ou incompréhensions grandissantes entre les Centres culturels et les communes.

Avec l'ACC, nous étions présents à la conférence de presse du 22 avril et disponibles pour répondre aux éventuelles questions.

MOYENS DE L'ASBL, SITUATION FINANCIERE

En cette dernière année du contrat-programme 2017-2022, la situation financière de l'ASTRAC est restée maîtrisée, malgré des prévisions davantage pessimistes.

Le budget 2022 affichait une perte d'environ 24.000 €, qui se rapportait à plusieurs facteurs :

- l'augmentation du coût de l'emploi, en lien avec les indexations des salaires, la réforme APE et une augmentation du temps de travail de la directrice, de 85% ETP à un temps plein ;
- la réduction du subside extra-ordinaire annuel pour la PEP pour des raisons techniques ;[9]
- les dépenses engendrées par notre participation aux modules de formation sur les droits culturels en France qui ne sont pas compensées par l'intervention du Fonds 4S dans les frais d'inscription : frais de voyage, d'hôtel et catering ;
- une augmentation des frais d'occupation de nos bureaux ;
- les effets de la crises énergétique.

Contrairement à nos attentes, nous clôturons l'exercice 2022 avec un déficit qui se limite à environ 5.950 € avant affectation. La différence de 18.000 € s'explique notamment par l'obtention de nouveaux moyens, mais aussi par le fait que certaines dépenses se sont avérées moins importantes que nous pensions.

- Les frais de personnel n'ont pas augmenté autant que prévu. Une membre de l'équipe a été absente pendant plusieurs mois, sans avoir été remplacée.
- Nous avons demandé et obtenu un subside extra-ordinaire pour la PEP un peu plus important qu'envisagé initialement.[10]
- Nous avons pu échapper aux conséquences de la crise énergétique. Le prix du GPL que nous utilisons pour chauffer notre local n'a pas suivi la flambée du prix du gaz naturel et notre nouveau fournisseur d'électricité, une coopérative citoyenne qui vend de l'électricité produite par des éoliennes, a décidé de ne pas augmenter ses tarifs malgré l'évolution du marché.

[9] Puisque la mise en œuvre de la PEP et son financement s'effectuaient auparavant par saison culturelle, et vu la perspective de l'intégration du projet dans le nouveau contrat-programme à partir de 2023 et le passage à un financement par année civile, nous avons revu notre dernière demande de subvention extra-ordinaire pour la PEP à la baisse (Le budget 2022 prévoit un montant de 15.000 € au lieu de 23.000€)

[10] 16.000 € au lieu de 15.000 €. Voir aussi ci-dessus.

- Lors du deuxième semestre, nous avons obtenu, pour la première fois la subvention supplémentaire dans le cadre des aides à l'emploi de la FW-B découlant des Accords du non-marchand, une recette imprévue de presque 13.000 €.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, si nous mettons en perspective le compte de résultats 2022 avec celui de 2021, l'augmentation des charges (42,48 %) ne s'écarte pas beaucoup de celle des recettes (42,15 %).

Sans surprise, les chiffres de 2022 témoignent de la reprise de notre activité après le COVID, avec notamment une augmentation des frais d'accueil, de location de salles de réunion et de rétribution de tiers en lien avec la relance des rencontres professionnelles et des frais de déplacement de l'équipe bien plus élevés qu'en 2021.

On remarque en outre l'augmentation de 150% des charges locatives, même si le loyer mensuel de notre bureau à Jamoigne porté à 250 € reste tout à fait raisonnable.

D'autres différences sont le reflet de la réforme APE qui engendre des charges patronales beaucoup plus importantes, mais qui sont compensées par l'augmentation du subside de la Région wallonne.

Nous clôturons le contrat-programme 2017-2027 avec un bénéfice reporté d'un peu moins de 35.000 € après affectation.

Notre situation financière est donc saine et les bonnes nouvelles relatives à l'obtention de nouveaux moyens – le subside à l'emploi dans le cadre des aides du non-marchand et, à partir de 2023, un mi-temps Maribel et un nouveau contrat-programme avec un refinancement considérable (voir plus loin) – qui consolident enfin la professionnalisation de notre asbl nous permettent d'envisager les prochaines années sereinement.

PLAN D'ACTION 2023

OBJECTIFS ET PERSPECTIVES POUR UNE ANNEE DE TRANSITION

L'année 2023 s'annonce particulière et décisive, sous différents aspects.

Ce sera la première année de la mise en œuvre d'un nouveau contrat-programme, avec un refinancement à la hauteur de nos attentes.

Ce sera – très probablement – la dernière année (complète) de la vie de la fédération ASTRAC telle qu'elle a existé jusqu'à présent.

NOTRE HORIZON

Le projet d'action fédérative que nous mettrons en œuvre avec l'ACC de 2023 à 2027 cherche à répondre aux suivants **enjeux ou grands objectifs** :

1. *À tous les niveaux, promouvoir et soutenir les Centres culturels, reconnus dans toute leur diversité, en action avec les citoyen·ne·s :*

- Mettre en lumière la richesse des initiatives et des pratiques des Centres culturels, associée à un travail didactique et promotionnel pour expliquer la particularité et le sens de leur action. Il s'agit de traduire, de présenter et de communiquer leurs missions et leur fonctionnement, vis-à-vis du grand public, du politique, des autres secteurs, avec une attention particulière pour le référentiel des droits culturels en tant qu'ensemble de notions théoriques et approches méthodologiques pratiques.
- Contribuer à créer des conditions pour garantir aux Centres culturels les moyens indispensables à une poursuite sereine et pertinente de leurs missions que ce soit en termes de moyens financiers, de simplification administrative ou en outillant les Centres culturels grâce à l'information et la formation sur un large éventail de thématiques.

2. *Consolider et défendre les droits culturels des professionnel·le·s : des travailleur·euse·s épanoui·e·s, des pratiques valorisées, des équipes en synergie :*

- Mobiliser les questions d'identité, de communauté, de patrimoine des travailleur·euse·s en Centres culturels : garantir des espaces d'expression libre et de débat, valoriser chacun·e comme porteur·euse de savoirs, veiller à éviter les discriminations, valoriser les liens et les réseaux pour

mobiliser des communautés de travail et construire du sens commun, favoriser une appropriation large et multiple des “héritages sectoriels”, cultiver les précédents et capitaliser les expériences ;

- Faciliter l’exercice du droit des professionnel·le·s de se former et de s’informer pour enrichir leurs pratiques et renforcer leur pouvoir d’agir ;
- Défendre leurs droits de participer, en tant que professionnel·le en Centres culturels à la vie de leur Centre culturel, à la vie du secteur, à la vie en société, à la prise de décision qui les concerne, dans leur vie professionnelle ;
- Garantir la valorisation de la diversité au sein du secteur comme au sein de l’action fédérative.

3. *Offrir des services aux membres, aux acteur·trice·s du secteur et à ses interlocuteur·trice·s afin de faciliter la poursuite des missions des Centres culturels, dans leurs différents aspects.*

Notre action pour contribuer à ces objectifs s’articulera autour de deux démarches qui correspondent aux piliers historiques de notre action fédérative :

- représenter, promouvoir et défendre le secteur,
- mettre en réseau et accompagner les équipes des Centres culturels et nourrir les pratiques professionnelles, tous métiers confondus.

Elle se nourrira en permanence des attentes et des avis des professionnel·le·s qui nous seront relayés et que nous nous efforcerons de récolter à travers des démarches formelles et informelles tout en tenant compte des recommandations émises par la FW-B à l’occasion du renouvellement de la reconnaissance ainsi que des remarques de l’Inspection.

Les actualités sectorielles et sociétales nous guideront bien évidemment également : la révision du Décret sur les Centres culturels, l’approche des élections de 2024, la transition énergétique et sociétale, la crise de la démocratie et les crispations identitaires, …

Pour rencontrer tous ces objectifs, l’ASTRAC ne peut agir seule. La mise sur pied de la nouvelle fédération unique avec l’ACC sera une priorité essentielle en 2023. Outre ceci, soutenir le décloisonnement des Centres culturels mais aussi de l’action fédérative restera un point d’attention important. Dans ce contexte, nous présenterons et défendrons les droits culturels comme un horizon de sens commun.

CONCRETEMENT

L’opérationnalisation de notre plan d’action sera assurée à partir de 2024 par une structure fédérative unique qui naîtra des travaux que l’ACC et l’ASTRAC mèneront tout au long de l’année 2023.

En attendant, l'action de l'ASTRAC se concrétise à travers un **cahier des charges spécifique** autour de missions qui seront développées en étroite collaboration avec l'ACC. Celui-ci prévoit les suivants axes de travail et actions (dont certaines ont déjà été réalisées au moment de rédiger ce texte) :

CONJOINTEMENT AVEC L'ACC,

- **Représenter, défendre et promouvoir le secteur :**
    - ✓ En prévision des élections européennes, fédérales et régionales de 2024, un mémorandum électoral sera élaboré avec la participation active des acteur·trice·s du secteur.
    - ✓ Nous poursuivrons notre participations active aux instances d'avis tout en y garantissant une plus grande efficience dans la représentation du secteur des Centres culturels grâce à un regroupement de nos délégations dans certaines chambres. C'est ainsi que l'ASTRAC a pu démissionner en février de la Chambre des Musiques après l'intégration de deux de ses réprésentant·e·s au sein de la délégation de l'ACC. Inversement, l'ACC pourra quitter la Chambre des arts vivants grâce au remplacement de deux personnes au sein de la délégation de l'ASTRAC par des représentant·e·s de l'ACC. Dans l'attente de la création d'une fédération unique, les deux fédérations resteront membre de la Chambre de l'Action culturelle et territoriale et l'ASTRAC restera membre de la Chambre des Arts plastiques.
    - ✓ Nous continuerons à participer activement aux réflexions dans le cadre de l'évaluation du décret, afin de défendre la prise en compte des avis du secteur dans les mesures d'« ajustement » du cadre décrétal et de contribuer à la création d'outils didactiques et d'information visant à fluidifier l'application du décret.
- Participer activement à la concertation entre fédérations culturelles pour défendre des enjeux intersectoriels.
    - ✓ Nous continuerons à suivre de près la mise en œuvre de la loi sur la qualité de l'air intérieur.

DE MANIERE COORDONNEE OU COMPLEMENTAIRE AVEC L'ACC,

- **Mettre en réseau :**
    - Organiser des rencontres professionnelles :
        - ✓ La Jpro2023 s'est tenue le 7 février, en associant l'ACC à son organisation.
        - ✓ L'AG 2023 sera de nouveau l'occasion proposer une rencontre sectorielle, consacrée cette année à l'enjeu des élections de 2024.
        - ✓ Au moins une rencontre du réseau des chargé·e·s de communication sera organisée, en partenariat avec l'ACC et Incidence.
    - Poursuivre le développement de la Carte pro en tant qu'outil de liaison et d'identification des professionnels du secteur.
        - ✓ Le renforcement de l'équipe nous permettra d'intensifier la recherche de nouveaux partenaires et la communication envers les détenteur·trice·s.
    - Soutenir des dynamiques collaboratives et de mutualisation entre les professionnel·le·s du secteur et/ou leurs réseaux.
        - ✓ La mise en réseau des chargé·e·s de communication s'appuiera notamment sur l'organisation de rencontres, que ce soit dans le cadre d'ateliers à la Jpro ou lors de rendez-vous conviviaux et/ou instructifs permettant la rencontre entre professionnel·les du secteur ou avec des intervenant·e·s extérieur·e·s. La redynamisation du groupe Facebook du réseau a d'ores et déjà été lancée afin de consolider cet espace d'échange entre collègues.
        - ✓ Nous contribuerons à une mise en réseau des coordinations régionales à partir des propositions émergentes.
        - ✓ L'accompagnement de la mise en œuvre du décret restera un de nos points d'attention.
    - Contribuer aux liens avec les professionnel·le·s et les acteur·trice·s d'autres secteurs, par exemple autour de thématiques comme le développement des droits culturels, les relations entre artistes et Centres culturels, sans oublier les besoins des métiers autres que ceux de la direction ou de l'animation au sens large.
        - ✓ En lien avec ce dernier point, une collaboration avec la FEAS a permis d'ouvrir aux professionnel·le·s des Centres culturels une rencontre sur la régie scénique organisée par celle-ci le 28 février, avec notamment une séance d'information sur les enjeux du LED. Notre intention est de continuer à relayer les informations relatives à ce type d'initiatives et le cas échéant à nourrir leurs contenus, afin de contribuer aux échanges de pratiques.

- **Réaliser des analyses ou sondages auprès du secteur :**

  Cet axe nous aidera à mieux saisir les réalités de terrain ou à récolter les attentes pour nourrir le développement de nos missions ; il répond à la recommandation émise par la FW-B dans le cadre du renouvellement de la reconnaissance de l'action fédérative quant à la poursuite la fonction de recherche.

  - Après la Jpro2023, une évaluation approfondie est en cours afin d'interroger le format proposé et repenser la feuille de route pour l'organisation de la rencontre au regard de la co-construction de l'édition suivante avec l'ACC et en permettant une participation fluide du secteur. Un sondage en ligne a été mené dans ce contexte auprès des participants. L'évaluation sera poursuivie par un groupe de travail constitué de membres des équipes de l'ASTRAC et de l'ACC et des personnes intéressées parmi les membres des instances des deux fédérations (CA ASTRAC et CA ACC), les intervenant·e·s et les animateur·trice·s des ateliers ainsi que les participant·e·s ou d'autres professionnel·le·s du secteur.
  - Un autre sondage pourrait être lancé pour faire un état des lieux des actions des Centres culturels autour des arts plastiques, en lien avec notre participation à la chambre des arts plastiques.

- **Informer :**

  - Partager via des brèves électroniques des « nouvelles du réseau » ainsi que des informations d'actualité ; communiquer les positionnements que nous défendons ; expliquer les possibilités pour nourrir notre action.
  - Diffuser les annonces d'emploi et autres, susceptibles d'intéresser les professionnel·le·s du secteur.
  - Diffuser les traces et les outils réalisés dans le cadre des autres missions.
    - ✓ Les traces de la Jpro2023 ont été publiées sur astrac.be
    - ✓ La finalisation et la diffusion des outils utilisés lors du cycle « Cultiver les droits culturels » sera une de nos priorités pour 2023.
  - Contribuer à l'information et la sensibilisation du secteur sur des sujets d'actualité : la transition énergétique, les nouvelles obligations en matière de qualité de l'air intérieur, …

- **Plateforme d'échange et de partage :**

  Il s'agit de continuer à offrir, en lien avec nos différentes missions, des espaces-temps et des dispositifs pour l'échange d'expériences et le partage de ressources et de compétences entre les professionnel·le·s du secteur.

- Accompagner les reconductions des reconnaissances
  - ✓ Nous poursuivrons l'alimentation de la bibliothèque en ligne des dossiers de reconnaissance.
  - ✓ La boîte à outils « décret », réalisée dans l'optique de faciliter les premières reconnaissances, sera actualisée au regard des besoins en lien avec les reconductions.

- **Accompagner les équipes du secteurs autour des droits culturels :**

Cet axe de travail sera développé en collaboration avec Culture & Démocratie. Il contribue à rencontrer la recommandation de la FW-B émise à l'occasion du renouvellement de l'action fédérative quant à l'apport d'un appui à l'appropriation des concepts du décret via la mise en œuvre d'une politique de formation et d'accompagnement du secteur et de ses partenaires.

- ✓ Cycle « Cultiver les droits culturels » pour faciliter l'appropriation et la mise en pratique des droits culturels : La formation-action s'est terminée fin 2022 mais le cycle se poursuit autour de perspectives nourries d'une auto-évaluation.

  Nos priorités porteront sur le partage des outils utilisés lors de nos rencontres en 2021 et 2022, la création d'un outil de mise en dialogue des référentiels et sur la poursuite et l'optimisation des accompagnements en cours, sans exclure l'accueil de demandes nouvelles, notamment pour intervenir in situ, dans les Centres culturels.

  Nous soutiendrons les rencontres professionnelles de la Plateforme d'observation des droits culturels prévues à l'automne.

- ✓ Participation active à la Plateforme d'observation des droits culturels.

  Notre investissement sera maintenu pour nourrir les réflexions autour du développement d'une formation sur les droits culturels destinée aux Centres culturels11 mais aussi pour contribuer à une culture commune des droits culturels entre les différents secteurs de la culture.

[11] Il s'agit d'une des réalisations que la PODC devra mettre en œuvre dans le cadre de sa convention avec la FW-B.

CONSTRUIRE LA NOUVELLE FEDERATION DES CENTRES CULTURELS

En plus de ces axes de notre action fédérative, nous poursuivrons, toujours pour et avec les professionnel·le·s du secteur, les travaux pour réunir les deux fédérations en une seule organisation. Les chantiers juridique et relatifs à l'identité et à la gouvernance et l'organisation de l'équipe nous mobiliseront tout au long de l'année.

- Des groupes de travail rassemblant des représentan·te·s des deux fédérations associant des membres des équipes et des instances seront mis sur pied pour chaque chantier.
- Les réunions conjointes des CAs de l'ACC et de l'ASTRAC seront organisées au moins tous les deux mois afin de garantir leur pilotage et leur articulation.
- Les AGs des deux fédérations se tiendront lors d'une rencontre sectorielle organisée conjointement et chacune accueillera les membres de l'autre asbl en tant qu'invité·e·s.
- Le rapprochement des équipes se poursuivra à la fois dans le cadre de ces trois chantiers, autour d'initiatives et projets conjoints, lors de réunions récurrentes et de moments informels.

A PROPOS DU BUDGET 2023

Le budget 2023 est calqué sur les prévisions du plan financier du dossier de reconduction de la reconnaissance pour les années 2023-2027, prévisions qui ont été actualisées sur la base du résultat 2022 et des dépenses connues ou prévues pour des initiatives en cours ou planifiées en 2023. Il tient compte aussi de moyens nouveaux obtenus après la réalisation du budget pluriannuel 2023-2027.

Parmi les produits, signalons notamment :

- le subside structurel de la FW-B porté à 101.000 € dans le cadre du nouveau contrat-programme
- la nouvelle subvention dans le cadre du Maribel social, estimée à 18.265 €.

Nous prévoyons, grâce à ces nouvelles aides, une augmentation de nos produits de 25,89%.

Elles nous permettront notamment de réduire la pénibilité du travail par l'engagement d'un mi-temps supplémentaire consacré à l'animation du réseau et la communication tout en pérennisant l'engagement de notre directrice à temps plein dans le cadre d'un CDD.

Ce renforcement de l'équipe donnera lieu à une augmentation des charges de personnel estimée à 21,90%.

Au niveau de l'action, le budget témoigne d'une importante continuité par rapport à 2022, dans l'attente de la création d'une fédération unique avec l'ACC, mais aussi des chantiers lancés dans cette optique. Les frais pour ces chantiers seront partagés entre l'ACC et l'ASTRAC :

- un chantier juridique pour intégrer les deux asbl, accompagné par un bureau d'avocats spécialisés et donnant lieu à des frais de notaires et comptables ; nous prévoyons d'y contribuer pour 5000 € en 2023
- un chantier pour doter la nouvelle fédération d'un nom et d'une identité visuelle ; la dépense apparaît comme une dotation aux amortissements de 1333,33 €.

Outre ceci, nos prévisions tiennent compte d'une poursuite de nos actions d'animation du réseau avec notamment la Jpro et d'autres rencontres professionnelles ainsi que l'accompagnement autour des droits culturels.

Nous nous attendons à une augmentation des charges de 16,12% par rapport à 2022.

Comme l'évolution des charges est donc moins marquée que celle des produits dans cette première année du nouveau contrat-programme, le budget affiche un bénéfice ; celui-ci s'élève à quelque 11.550 €.

Il traduit la poursuite d'une gestion prudente qui vise à nous permettre de résister plus facilement aux augmentations des coûts durant les prochaines années, mais aussi le choix de ne pas lancer d'importantes actions nouvelles dans l'attente de la création de la nouvelle fédération unique.

Contrairement aux années précédentes, le budget ne distingue plus les recettes et les charges liées à « l'ordinaire » de celles en lien avec le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage (PEP), celui-ci étant dorénavant un axe transversal de notre action financé dans le cadre du contrat-programme.

ANNEXES

MEMBRES EFFECTIFS DE L'ASBL ASTRAC

Les membres effectifs sont les membres de l'Assemblée générale de l'asbl élus à l'occasion de sa réunion statutaire du 2 juin 2022.

Les membres participent à l'ASTRAC en leur propre nom, sans être formellement mandatés par leurs institutions.

1. Émilie AIRES (La Villa – Centre culturel de Ganshoren)
2. Souad ALA (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
3. Grégory ALEXANDRE (Centre culturel de Welkenraedt)
4. Marc ALEXANDRE (Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville)
5. Catherine AMAND (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
6. Pierre ANTHOINE (Théâtre du Gymnase – Centre culturel de Tubize)
7. Anaïs ANTOINE (Centre culturel Ourthe et Meuse – Angleur et Sclessin)
8. Fouzia AZZAM (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
9. Sophie BARBI (Centre culturel de Rebecq)
10. Anne-Laure BECHET (Centre culturel du Roeulx)
11. Vinciane BECKER (Centre culturel de Welkenraedt)
12. Nadine BEERLANDT (CCCW – Centre culturel MJC Comines-Warneton)
13. Chérif BENABBI (Centre culturel de Gerpinnes)
14. Serge BENNEKENS (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
15. Valérie BERCKENBOSCH (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
16. Séverine BERGER (Foyer culturel de Doische)
17. Laurent BERNARD (Centre culturel de Rixensart)
18. Lapo BETTARINI (La Concertation)
19. Géraldine BLAVIER (Passage 9 – Centre culturel de Waremme)
20. Hélène BODART (Maison de la Culture Famenne-Ardenne)
21. Valérie BODART (Centre culturel de Ciney)
22. Dorothy BOLLETTE (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
23. Caroline BONDURAND (La Villa – Centre culturel de Ganshoren)
24. Audrey BONHOMME (Centre culturel de Verviers)
25. Omar BOUCHAROUF (Centre culturel d'Andenne)
26. Julie BOUCHAT (Foyer culturel Henri Simon – Sprimont)
27. Pascal BOUILLON (Centre culturel de Bertrix)
28. Olivier BOVY (Centre culturel de Chênée)
29. Odile BREE (Centre culturel de Dison)
30. Thibaut BROHET (Le Foyer – Centre culturel de Perwez)
31. Thomas BRUGMANS (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
32. Francine BRUNIN (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
33. Églantine BUSTARRET (La Concertation)
34. Laure CALBEAU (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
35. Joëlle CAMBIER (Foyer culturel de Doische)
36. Régis CAMBRON (Centre culturel de Sivry-Rance)
37. Noémie CANTRAINE (Foyer socioculturel d'Antoing)
38. Céline CAPOUILLEZ (Centre culturel de Rixensart)
39. Robin CAPPELIEZ (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
40. Amalia CARRERA (Centre culturel de Dison)
41. Martine CARTIAUX (CRAC'S – Centre culturel de Sambreville)
42. Zoé CHEVALIER (Foyer socioculturel d'Antoing)
43. Laura CLAESSEN (Foyer culturel de Jupille-Wandre)
44. Justine CONSTANT (Coopération Culturelle Régionale – Liège)
45. Virginie CORDIER (La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
46. Léna COULON (Maison de la culture d'Arlon)
47. Anouchka CRAHAY (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
48. Sébastien CREPPE (Centre culturel de Welkenraedt)
49. Stéphanie CROQUET (Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche)
50. Freddy DANDOIS (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
51. Justine DANDOY (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
52. Christophe DANTHINNE (Oyou – Centre culturel de Marchin)
53. Stéphanie DAUSSAINT (Centre culturel des Roches – Rochefort)
54. Eric DAVE (Foyer culturel de Doische)
55. Habiba DAYANI (La Villa – Centre culturel de Ganshoren)
56. Axel DE RIDDER (Centre culturel de Bertrix)
57. Paul DE STEXHE (Centre culturel de Gerpinnes)

58. Aïcha DE WILDE (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
59. Etienne DEBAUVE (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
60. France DEBLAERE (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
61. Elodie DEBORGIES (Centre culturel du Pays des Collines)
62. Julie DECHAMPS (Arrêt 59 – Foyer culturel de Perwez)
63. Carine DECHAUX (Centre culturel des Roches – Rochefort)
64. Godelieve DEFAUW (Foyer culturel de Doische)
65. Fabien DEFENDINI (La Villa – Centre culturel de Ganshoren)
66. Olivier DEFOIX (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
67. Adeline DEGRAUX (Centre culturel de Gerpinnes)
68. Luc DELHAYE (Maison de la culture d'Arlon)
69. Eléa DELLIS (Maison de la création – Centre culturel de Bruxelles Nord)
70. Laurence DELSAUTE (Centre culturel de Welkenraedt)
71. Ysaline DEMARS (Centre culturel des Roches – Rochefort)
72. Tristan DENAEYER (Centre culturel de Chapelle-lez-Herlaimont)
73. Gaëtan DEPASSE (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
74. Ludovic DEVRIENDT (Centre culturel d'Ittre)
75. Silvana DI CALOGERO (Centre culturel de Gerpinnes)
76. Lisa DI SANTE (Centre culturel de Chapelle-lez-Herlaimont)
77. Pierre DISTER (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
78. Monique DODET (Centre culturel d'Havelange)
79. Jessica DOANTI (Centre culturel de Dinant)
80. Laura DOUXFILS (Centre culturel de Dinant)
81. Alexandre DUBOIS (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
82. Virginie DUBOIS (Foyer culturel de Doische)
83. Mélanie DUFRANNE (Foyer soioculturel d'Antoing)
84. Dorothée DUJEU (Centre culturel de Walcourt)
85. Sophie DUMOULIN (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
86. Florence DUPUIS (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
87. Valérie DUTRON (Maison de la culture d'Arlon)
88. Laurence EVRARD (Centre culturel de Welkenraedt)
89. Catherine FAGNART (Centre culturel d'Ans)
90. Elisabeth FANTINEL (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
91. Pierre FASBENDER (Centre culturel de Habay)
92. Marie-Laure FAUCONNIER (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
93. Anick FECK (Maison de la culture d'Arlon)
94. José FERREIRA (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
95. Marie FLAMME (Centre culturel de Silly)
96. Frédéric FOURNES (Le BRASS – Centre culturel de Forest)
97. Lucie FOURNIER (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
98. Murielle FRENAY (Foyer culturel de Jupille-Wandre)
99. Véronique GANSBERG (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
100. Christel GHIN (Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo)
101. Eddy GIJSENS (Les Variétés – Centre culturel de Amay)
102. Quentin GILET (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
103. Pierre GILLES (Centre culturel Action-Sud – Viroinval)
104. Grégory GODARD (Maison de la culture d'Arlon)
105. Marie GOOR (Centre culturel de Chênée)
106. Rachel GOOSSENS (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
107. Ingrid GOSSIAUX (CRAC'S – Centre culturel de Sambreville)
108. Edith GRANDJEAN (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
109. Patrice GRIGNARD (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
110. Stéphane GUEBEN (Centre culturel de Bertrix)
111. Véronique GUISSET (Maison de la création – Centre culturel de Bruxelles Nord)
112. Marine GUSTIN (Centre culturel Ourthe et Meuse – Angleur et Sclessin)
113. Laurent HABRAN (Foyer culturel de Florennes)
114. Marie HAINAUT (Maison de la culture d'Arlon)
115. Marianne HAINEAUX (Centre culturel de Bertrix)
116. Gabriel HAJJAR (Centre culturel de Welkenraedt)
117. Fabrice HANSSENS (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
118. Sandrine HASQUIN (Foyer culturel de Doische)
119. Marie-Jeanne HONNOF (Écrin – Centre culturel d'Éghezée)
120. Annick HOUCHARD (Centre culturel de Bertrix)
121. Céline HUICQ (Foyer socioculturel d'Antoing)
122. Catherine HUSSON (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
123. Fabrice IMBERT (L'Entrela' – Centre culturel d'Evere)
124. Manon ISTASSE (Éden – Centre culturel de Charleroi)
125. Stéphane JACOB (La Vénerie – Centre culturel de Watermael – Boitsfort)
126. Julie JACOBS (Centre culturel de Rixensart)
127. Catherine JANSSEN (Les Chiroux – Centre culturel de Liège)
128. Hélène JANSSENS (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
129. Maryem JBAILI (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
130. Michèle JEHAY (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
131. Hélène JOSSE (Centre culturel de Philippeville)
132. Stéphane KARNIER (Centre culturel de Walcourt)
133. Hélène KIRITCHOUK (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
134. Gregory KOLBASSIN (Centre culturel de Flémalle)
135. Olivia KROPEK (Centre culturel d'Ittre)
136. Patrice-François LACROIX (Centre culturel de la Ville d'Aubange)

137. Adrien LADURON (Centre culturel de la Haute-Sambre – Thuin-Lobbes-Merles-le-Château)
138. Charlotte LALAU (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
139. Lara LALMAN (La Concertation)
140. Sabine LAPOTRE (Centre culturel de Walcourt)
141. Sandrine LARDINOIS (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
142. Christian LASSAUX (Centre culturel de Seraing)
143. Sarah LAUNOIS (Foyer culturel de Manage)
144. Émilie LAVAUX (Le 38 – Centre culturel de Genappe)
145. Alyssa LAVIOLETTE (Foyer culturel de Jupille-Wandre)
146. Marc LECLEF (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
147. Céline LECOCQ (Centre culturel du Roeulx)
148. Amik LEMAIRE (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
149. Roberta LEMBO (Foyer culturel de Beloeil)
150. Arnaud LENOIR (Centre culturel de Hotton)
151. Geoffrey LHOST (Centre culturel de Hotton)
152. Hong LI (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
153. Catherine LIEVENS (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
154. Anna LITS (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
155. Antoine LITT (Foyer culturel de Jupille-Wandre)
156. Céline LOECKX (Centre culturel de Dinant)
157. Valérie LOSSIGNOL (Central – Centre culturel de La Louvière)
158. Nathalie LOURTIE (Centre culturel d'Ittre)
159. Christophe LOYEN (Centre culturel de Chênée)
160. Sophie LOYEN (Centre culturel de Chênée)
161. Valérie LOZET (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert)
162. Jérémie MACALUSO (Foyer culturel de Jupille-Wandre)
163. Francesca MAGAGNI (La Concertation)
164. Rachid MALLAL (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
165. Maud MALLET (Centre Marius Staquet – Mouscron)
166. Jacqueline MANGUETTE (Centre culturel de Dison)
167. Leila MARCHANDISE (Centre culturel Ourthe et Meuse – Angleur et Sclessin)
168. Nora MARCOLUNGO (Centre culturel Ourthe et Meuse – Angleur et Sclessin)
169. Agnès MARLIER (Centre culturel de Walcourt)
170. Véronique MARTIN (Foyer socioculturel d'Antoing)
171. Carine MASSA (Centre culturel de Dison)
172. Céline MASSET (Foyer culturel de Jupille-Wandre)
173. Eric MAT (Atrium 57 – Centre culturel de Gembloux)
174. Sandrine MATHEVON (Le Jacques Frank – Centre culturel de Saint-Gilles)
175. Pierre MATIVA (Centre culturel de Wanze)
176. Daniela MATTIUZ (Foyer culturel de Jupille-Wandre)
177. Laura MELARDY (La Concertation)
178. Céline MEURICE (Foyer culturel Henri Simon – Sprimont)
179. Bernard MICHEL (Centre culturel de l'Entité fossoise)
180. Valérie MIOLET (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
181. Magali MONTAGNINO (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
182. Amandine MOREAU (Centre culturel de Dison)
183. Dominique MORELLE (Foyer culturel de Doische)
184. Catherine MOSSAY (Centre culturel d'Ans)
185. Bernard MOTTET (Centre culturel de Rossignol-Tintigny)
186. Fredéric MULLER (Centre culturel de Dison)
187. Laurence MULLER (Foyer socioculturel d'Antoing)
188. Julien MUTOMBO (CRAC'S – Centre culturel de Sambreville)
189. Benoît NEEFS (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
190. Samuel NICOLAÏ (Centre culturel de Remicourt)
191. Eléonora NUCCI (La Villa – Centre culturel de Ganshoren)
192. Logan OLIFER (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
193. Anna PAPADOPOULOS (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
194. Sarah PAQUOT (Centre culturel d'Ans)
195. Chiara PAVONE (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
196. Laura PEREZ CASTELLANO (Centre culturel de Dison)
197. Hervé PERSAIN (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy)
198. Chloé PEVENASSE (Centre culturel de Gerpinnes)
199. Franck PEZZA (CRAC'S – Centre culturel de Sambreville)
200. Alexandra PHILIPPE (Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont)
201. Pascale PIERARD (Centre culturel Ourthe et Meuse – Angleur et Sclessin)
202. Tamara PIERNO (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
203. Nancy PIERRET (Centre culturel Ourthe et Meuse – Angleur et Sclessin)
204. Valentin PIRLOT (Foyer culturel de Doische)
205. Didier PIRSOUL (Centre culturel de Bertrix)
206. Véronique PISCART (Centre culturel de Hotton)
207. Virginie POCHAT (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
208. Claire POINAS (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
209. Angélique PONCELET (Centre culturel de Bastogne)
210. François PRUMONT (Centre culturel local de Hastière)
211. Marine RAINJONNEAU (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
212. Virginie RANSART (Centre culturel de Chênée)
213. Benoît RAOULT (Écrin – Centre culturel d'Éghezée)
214. France REMOUCHAMPS (Centre culturel de Herstal)
215. Caroline RENAULD (Centre culturel Ourthe et Meuse – Angleur et Sclessin)
216. Fabienne RENSONNET (Centre culturel de Chênée)
217. Christelle ROBERT (Centre culturel de Bertrix)
218. Patrick ROBERT (Centre culturel de Frameries)
219. Lucien ROMAN (Foyer culturel Henri Simon – Centre culturel de Sprimont)
220. Elodie ROUVROI (La Concertation)
221. Pierre SABBE (Foyer socioculturel d'Antoing)
222. Maïté SAINT-GUILAIN (Centre culturel de Rebecq)
223. Patricia SANTORO (ACC – Association des Centres culturels)
224. Karim SARTON (Centre culturel d'Ittre)
225. Nadia SCHNOCK (Centre culturel de Walcourt)

226. Antoine SCHWARZ (Maison de la création – Centre culturel de Bruxelles Nord)
227. Catherine SCUROLE (Centre culturel de Theux)
228. Sarah SEGERS (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
229. Françoise SERVAIS (Centre culturel de Stavelot-Trois Ponts)
230. Isabelle SIMON (Centre culturel de Welkenraedt)
231. Anne SOGGIA (CRAC'S – Centre culturel de Sambreville)
232. Camille SOYEUR (Centre culturel de Dison)
233. Stéphane SPAGNUOLO (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
234. Bruno SPEYBROUCK (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg)
235. Thomas STEYGERS (Maison de la création – Centre culturel de Bruxelles Nord)
236. Lindsay STOUMONT (Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse)
237. Etienne STRUYF (Pôle culturel – Centre culturel d'Ottignies Louvain-La-Neuve)
238. Franck SUZANNE (Foyer socioculturel d'Antoing)
239. Valérie T'SERSTEVENS (Foyer culturel Henri Simon – Sprimont)
240. Naoufel TEJARTI (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
241. Simon THIELMANNS (Centre culturel de Welkenraedt)
242. Chantal THUNUS (Centre culturel de Welkenraedt)
243. Joannie THYS (Centre culturel de l'Entité fossoise)
244. Katheline TOUMPSIN (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
245. Marylène TOUSSAINT (Centre culturel – Théâtre de Namur)
246. Vincent TOZZINI (Centre culturel d'Ans)
247. Sonia TRIKI (Centre culturel de Rixensart)
248. Antoine UREEL (La Concertation)
249. Catherine VAN DEN OSTENDE (Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville)
250. Laurence VAN OOST (Centre culturel de Colfontaine)
251. Laurent VANBERGIE Centre culturel d'Enghien)
252. Laurence VANDERMEREN (Centre culturel de Pont-à-Celles)
253. Kathy VANDEZANDE (Centre culturel de Hotton)
254. Clara VENTRE (La Posterie – Centre culturel de Courcelles)
255. Georges VENTURINI (Centre culturel Christian Colle – Couvin)
256. Dimitri VERBIST (Centre culturel de Rebecq)
257. Catherine VERMEULEN (L'Armillaire – Centre culturel de Jette)
258. Claire VEYS (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut)
259. Carline VIDTS (Foyer culturel de Beloeil)
260. Florence VINCENT (Centre culturel de Gerpinnes)
261. Danielle VOSS (Centre culturel de Bertrix)
262. Graziella WATTECAMPS (Foyer socioculturel d'Antoing)
263. Thierry WENES (Centre culturel de l'Entité fossoise)
264. Valentin WERY (Foyer culturel de Beloeil)
265. Michaël WILLEMS (Centre culturel d'Engis)
266. Hélène WILMOTTE (Foyer culturel de Doische)
267. Emma WINBERG (Foyer socioculturel d'Antoing)
268. Émilie WINDELS (Centre culturel d'Ans)
269. Jérôme WYN (Les Chiroux – Centre culturel de Liège)

ASSOCIATIONS ADHERENTES

Les associations adhérentes soutiennent l'action de l'ASTRAC sans siéger à l'Assemblée générale.

Le statut d'adhérent s'acquiert annuellement par le paiement d'une cotisation.

La liste reprend les associations du secteur des Centres culturels en ordre de cotisation 2022 au 31/12/2022. Elles sont classées par code postal.

(1) Maison de la Création – CC Bruxelles-Nord (1020)
(2) CC de Schaerbeek (1030)
(3) Le Senghor – CC d'Etterbeek (1040)
(4) Le Jacques Franck – CC de Saint-Gilles (1060)
(5) La Concertation asbl – Action Culturelle Bruxelloise (1060)
(6) Escale du nord – CC d'Anderlecht (1070)
(7) Archipel 19 – CC de Berchem-Sainte-Agathe et de Koekelberg (1082)
(8) La Villa – CC de Ganshoren (1083)
(9) Centre Armillaire – CC de Jette (1090)
(10) L'Entrela – CC d'Evere (1140)
(11) La Vénerie – CC de Watermael-Boitsfort (1170)
(12) Le Brass – CC de Forest (1190)
(13) Wolubilis – CC de Woluwe-Saint-Lambert (1200)
(14) Association des Centres Culturels (ACC) (1210)
(15) CC de Beauvechain (1320)
(16) CC de Rixensart (1332)
(17) CC d'Ottignies – Louvain-la-Neuve (1340)
(18) Le Foyer – CC de Perwez (1360)
(19) CC de Jodoigne & Orp-Jauche (1370)
(20) Espace Bernier – CC de Waterloo (1410)
(21) CC de Braine-l'Alleud (1420)
(22) CC de Rebecq (1430)
(23) CC d'Ittre (1460)
(24) CC de Genappe (1470)
(25) CC de Tubize (1480)
(26) CC du Brabant Wallon (1490)
(27) CC de Liège – Les Chiroux (4000)
(28) Coopération culturelle régionale Liège (4000)
(29) Foyer culturel de Jupille-Wandre (4020)
(30) CC Ourthe et Meuse (4031)
(31) CC de Chênee (4032)
(32) CC de Herstal (4040)
(33) CC de Seraing (4100)
(34) Foyer culturel de Sprimont – Henri Simon (4140)
(35) CC Braives-Burdinne (4260)
(36) CC de Hannut (4280)
(37) Passage 9 – CC de Waremme (4350)
(38) CC de Remicourt (4350)
(39) CC de Flemalle (4400)
(40) CC d'Ans (4432)
(41) CC de Saint-Georges-sur-Meuse (4470)
(42) CC d'Engis (4480)
(43) CC de l'Arrondissement de Huy (4500)
(44) CC de Wanze (4520)
(45) Les Variétés – CC d'Amay (4540)
(46) OYOU – CC de Marchin, Modave, Clavier (4570)
(47) CC de Soumagne (4630)
(48) CC de Verviers (4800)
(49) CC de Dison (4820)
(50) CC de Welkenraedt (4840)
(51) CC de Spa-Jalhay-Stoumont (4900)
(52) CC de Theux (4910)
(53) CC Stavelot-Trois-Ponts (4970)
(54) CC de Namur – Théâtre de Namur (5000)
(55) Atrium 57 – CC de Gembloux (5030)
(56) Crac's – CC de Sambreville (5060)
(57) CC de l'Entité Fossoise (5070)
(58) CC de Floreffe (5150)
(59) CC d'Andenne (5300)
(60) Écrin – CC d'Éghezee (5310)
(61) CC d'Havelange (5370)
(62) CC de Dinant (5500)
(63) CC d'Hastière (5540)
(64) CC de Bièvre (5555)
(65) CC de Beauraing (5570)
(66) CC des Roches de Rochefort (5580)
(67) CC de Ciney (5590)
(68) CC de Philippeville (5600)
(69) Foyer culturel de Florennes (5620)
(70) CC de Walcourt (5650)
(71) CC Christian Colle Couvin (5660)
(72) CC Action Sud (5670)
(73) Foyer culturel de Doische (5680)
(74) Eden – CC de Charleroi (6000)
(75) CC d'Anderlues (6150)
(76) La Posterie – CC de Courcelles (6180)
(77) CC de Pont-à-Celles (6238)
(78) CC de Farciennes (6240)
(79) CC d'Aiseau-Presles (6250)
(80) CC de Gerpinnes (6280)

(81) CC de Chimay (6464)
(82) CC de Sivry-rance (6470)
(83) CC Haute-Sambre (6530)
(84) CC de Momignies (6590)
(85) CC de Bastogne (6600)
(86) Maison de la culture d'Arlon (6700)
(87) CC de Habay (6720)
(88) CC de Rossignol-Tintigny (6730)
(89) CC de la ville d'Aubange (6791)
(90) CC de Libramont-Chevigny (6800)
(91) CC du Beau Canton – Chiny-Florenville (6810)
(92) CC de Bertrix (6880)
(93) Maison de la culture Famenne-Ardenne (6900)
(94) CC de Durbuy (6940)
(95) CC de Nassogne (6950)
(96) CC de Hotton (6990)
(97) CC de Soignies (7060)
(98) CC du Roeulx (7070)
(99) CC de Frameries (7080)
(100) CC de Braine-le-Comte (7090)
(101) Central – CC de La Louvière (7100)
(102) Le sablon – CC de Morlanwelz (7141)
(103) CC de Chapelle-lez-Herlaimont (7160)
(104) Foyer culturel de Manage (7170)
(105) CC de Boussu (7301)
(106) Foyer culturel de Saint-Ghislain (7330)
(107) CC de Colfontaine (7340)
(108) Maison culturelle de Quaregnon (7390)
(109) Maison de la culture de Tournai (7500)
(110) Culture.Wapi (7500)
(111) Arrêt 59 – Foyer culturel de Peruwelz (7600)
(112) Foyer socioculturel d'Antoing (7640)
(113) CC Mouscronnois (7700)
(114) CCCW – CC MJC Comines-Warneton (7780)
(115) Maison culturelle d'Ath (7800)
(116) CC de Silly (7830)
(117) CC d'Enghien (7850)
(118) CC René Magritte – Lessines (7860)
(119) CC de Leuze-en-Hainaut (7900)
(120) CC du Pays des Collines (7910)
(121) Foyer culturel de Beloeil (7972)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 ET PLAN D'ACTION 2023

TABLE DES MATIÈRES

Qui sommes-nous ? 1

Nos missions clés 4

Rapport d'activités 2022

Introduction 6

Réalisations en 2022 : les lignes de force 7

1. La reprise des rencontres professionnelles 7
2. Cultiver les droits culturels… 11
3. L'amorce d'une évaluation du décret 17
4. Le rapprochement ASTRAC-ACC et le renouvellement de l'action fédérative 19

Réalisations en 2022 : et aussi 22

Moyens de l'asbl, situation financière 25

Plan d'action 2023

Notre horizon 27

Concrètement 28

Construire la nouvelle fédération des Centres culturels 33

Transversalité

Représentation/défense

Vie interne

A propos du budget 2023 34

Annexes

Membres effectifs de l'asbl ASTRAC 36

Associations adhérentes 40

ASTRAC

European Network of Cultural Centres

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SPW
Service public de Wallonie

ACC Association des Centres culturels de la Communauté française

L'ASTRAC est soutenue par La Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public de Wallonie.

Elle est membre de l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels et de l'ACC, l'Association des Centres culturels.